

PERSPECTIVES

AVRIL 2025

Chaque mois, nos experts décryptent les tendances, opportunités et stratégies qui façonnent l'univers financier. Découvrez des analyses et des réflexions nuancées pour guider vos décisions en matière de gestion de patrimoine. Forgées par l'expérience et propulsées par l'innovation, nos perspectives vous accompagnent dans la construction d'un héritage financier durable.



PLANIFICATION SUCCESSORALE : LE CHAPITRE DE VIE QUE PERSONNE N'AIME ÉCRIRE

Dans un monde où la création de richesse demande vision et détermination, sa transmission exige une sagesse tout aussi remarquable. Pour les familles fortunées, la planification successorale représente bien plus qu'une simple formalité administrative – elle constitue l'acte ultime de gestion patrimoniale, celui qui perpétuera votre vision et vos valeurs aux prochaines générations.

Pourtant, dans bien des cas, cette « formalité » est constamment remise à plus tard, victime de sa complexité apparente et de la réticence naturelle à aborder notre fin de vie. Et si plutôt que d'envisager la planification successorale comme une contrainte, nous la considérons comme l'aboutissement d'une vie de succès, l'assurance que notre héritage perdurera comme nous l'avons imaginé ?

L'enjeu délicat de la transparence familiale

Le patrimoine des familles bien nanties s'accompagne souvent d'une certaine complexité relationnelle. Familles recomposées, enfants aux parcours et besoins différents, conjoints successifs – la réalité familiale contemporaine exige une approche sur mesure.

L'une des décisions les plus cruciales, et pourtant souvent négligée, concerne le degré de transparence à adopter de votre vivant. Faut-il tout dévoiler à vos héritiers ? Les préparer progressivement à leurs responsabilités futures ? Ou privilégier la discrétion jusqu'au dernier moment ?

Notre expérience auprès des familles fortunées nous enseigne qu'il n'existe pas de réponse toute faite ou préétablie. Néanmoins, une tendance se dessine clairement : gérer certains aspects de votre legs de votre vivant permet souvent d'éviter des litiges post-mortem lourds et coûteux.

Comme le rappelle l'adage, « mieux vaut prévenir que guérir » – particulièrement lorsqu'il s'agit de préserver l'harmonie familiale en période de deuil.

La communication ouverte, bien que parfois inconfortable, offre l'opportunité d'expliquer vos choix, de préparer vos héritiers et d'ajuster votre planification si nécessaire. À l'inverse, le silence peut mener à des conflits lorsque les surprises testamentaires s'ajoutent au chagrin.

Au-delà des frontières : la dimension internationale de votre patrimoine

La mobilité accrue des familles québécoises fortunées engendre une nouvelle complexité : celle des patrimoines à juridictions multiples. Résidence secondaire en Floride, investissements en Europe, actifs financiers détenus dans différentes juridictions – votre patrimoine ne connaît pas de frontières, mais les lois successorales, elles, s'arrêtent aux limites territoriales dans la plupart des cas.

Cette réalité juridique méconnue peut avoir des conséquences considérables. Saviez-vous que la loi applicable à vos biens immobiliers n'est pas celle de votre domicile, mais celle du territoire où se situent ces biens ? Ainsi, votre propriété floridienne sera soumise aux lois successorales américaines, potentiellement très différentes des dispositions québécoises.

Pour les familles détenant des actifs situés dans différentes juridictions, une planification successorale tenant compte du droit international privé devient indispensable.

L'harmonisation des différentes législations applicables, la reconnaissance des fiducies étrangères et l'optimisation fiscale internationale constituent un défi technique considérable, mais nécessaire pour préserver l'intégrité de votre patrimoine.

L'adaptabilité, vertu centrale de la planification moderne

Les législations fiscales évoluent, parfois drastiquement, au gré des politiques gouvernementales. Votre situation familiale et patrimoniale se transforme également. Dans ce contexte évolutif, une planification successorale figée peut rapidement devenir obsolète.

Une vision moderne de la planification successorale l'envisage comme un processus en continu. Elle doit être revisitée régulièrement, adaptée aux évolutions législatives, jurisprudentielles et personnelles, puis ajustée.

Cette vigilance constante implique une collaboration étroite entre vos différents conseillers – notaire, fiscaliste, gestionnaire de patrimoine et fiduciaire. Plus que jamais, la coordination de cette équipe d'experts constitue la clé d'une planification réussie.

La fiducie : un instrument de précision pour des situations complexes

Dans l'univers sophistiqué de la planification successorale, la fiducie occupe une place privilégiée. Cet outil juridique d'une remarquable souplesse permet de concilier protection patrimoniale, optimisation fiscale et dévolution des biens.

Contrairement à certaines idées reçues, la fiducie n'est pas réservée aux grandes fortunes. Elle répond efficacement aux besoins des familles dont la situation patrimoniale présente une ou plusieurs complexités : ent reprise familiale à transmettre, héritier vulnérable à protéger, objectifs philanthropiques à pérenniser ou simplement désir de maintenir une influence sur la gestion de votre patrimoine au-delà de votre décès.

La particularité du droit québécois, à la croisée des traditions civiliste et anglo-saxonne, offre une flexibilité remarquable dans la structuration des fiducies. Cette approche, inspirée notamment du modèle allemand, permet d'adapter cet instrument à vos objectifs spécifiques.

L'importance de choisir les bons partenaires

Votre planification successorale exige des partenaires d'exception. Le choix de vos liquidateurs, fiduciaires ou mandataires constitue une décision stratégique aux conséquences durables.

La nomination d'un proche comme liquidateur ou fiduciaire répond souvent à un désir légitime de garder le contrôle au sein de la famille. Pourtant, cette approche peut s'avérer problématique. La charge émotionnelle du deuil, les potentiels conflits d'intérêts et la complexité technique de ces responsabilités constituent un fardeau considérable pour vos proches.

De plus, les relations familiales complexes peuvent rendre la position de liquidateur ou fiduciaire particulièrement délicate. L'impartialité, qualité essentielle dans l'exécution de ces fonctions, est naturellement plus difficile à maintenir pour un membre de la famille directement concerné par les décisions à prendre.

C'est pourquoi de nombreuses familles optent pour une solution hybride : la co-liquidation ou co-fiducie entre un proche et un fiduciaire corporatif comme Trust Eterna. Cette approche équilibrée permet de conjuguer la connaissance intime de la famille avec l'expertise technique et l'impartialité d'un professionnel.

La dimension humaine : au-delà de l'expertise technique

Chez Trust Eterna, nous comprenons que chaque famille est unique et que votre planification successorale l'est également.

Notre approche repose sur trois piliers fondamentaux :

1. Une collaboration

multidisciplinaire : Nous travaillons en étroite coordination avec vos conseillers existants – fiscalistes, notaires, avocats, conseillers en placement – pour garantir la cohérence globale de votre stratégie patrimoniale.

2. Une analyse approfondie de votre

situation : Au-delà des aspects techniques, nous prenons le temps de comprendre votre dynamique familiale, vos valeurs et vos objectifs à long terme. Cette compréhension nous permet de formuler des recommandations véritablement personnalisées.

3. Un accompagnement à long

terme : Notre engagement s'inscrit dans la durée. Nous assurons la mise en œuvre rigoureuse de vos volontés, l'adaptation constante de votre planification aux évolutions juridiques et personnelles et l'exécution impeccable de vos instructions le moment venu.

La planification successorale transcende largement les considérations financières et fiscales. Elle constitue votre dernière opportunité de transmettre non seulement vos biens, mais également vos valeurs ainsi que votre vision.

Chez Trust Eterna, nous croyons qu'il est possible de transformer ce qui apparaît comme une contrainte administrative en un acte fondateur qui perpétuera votre influence bienveillante et assurera la pérennité de votre héritage – cette empreinte unique que vous souhaitez laisser dans le cœur de vos proches.



André-J. Barette, LL.L. (TEP)

Vice-président – Trust Eterna